



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 février 2020 à 17 h 00

-----  
AUJOURD'HUI quatorze février deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 février 2020, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s** : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir** : Simon POURRET à Marion CANALES, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Claude LEROUX à Nicolas BONNET, Nicole PRIEUX à Magali GALLAIS

**Excusé(e)s** :

**Absent(e)s** : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

**Secrétaire** : Marianne MAXIMI

-----  
*M. Florent NARANJO arrive pendant le discours introductif de M. le Maire.*

*Mme Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2.*

*M. Grégory BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 38 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.*

*Mme Géraldine BASTIEN quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à M. Jean-Pierre LAVIGNE.*

-----  
**Rapport N° 12**  
**ACQUISITION D'EMPRISES DANS LE SECTEUR SAINT-JEAN**  
-----

*Ne prennent pas part au vote de la délibération : Françoise NOUHEN, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Jean-Christophe CERVANTES et Odile VIGNAL, en tant que membres de la SEML SEAu.*

Dans le cadre du projet de restructuration du secteur Saint-Jean sont notamment prévus la construction par la Région du Nouveau Lycée de l'Agglomération clermontoise et la création d'une voie nouvelle dans le prolongement de la rue Jules Verne.

Une partie des emprises nécessaires à la réalisation de ces projets est actuellement propriété de la Société d'Economie Mixte Locale SEAu, née de la fusion-absorption au 31 décembre 2019 de Logidôme et de la Société d'Equipement de l'Auvergne (SEAu). Cette propriété résulte d'une précédente cession opérée en 1955 et 1960 par la Ville à Logidôme de terrains de plus grande étendue intervenue à l'euro symbolique sous la double condition d'une interdiction faite à l'acquéreur de céder les biens à un tiers en cas de désaffectation des immeubles construits et d'un retour à la Ville à demande, sans indemnité.

Suite à la démolition des anciens logements d'urgence sur une partie du terrain et compte tenu des projets susvisés, la parcelle CI n° 5 doit faire l'objet d'une division dont la limite parcellaire se situera approximativement à l'emplacement de la clôture existante pour une rétrocession à la Ville.

La superficie nécessaire est d'environ 8 450 m<sup>2</sup>, telle que matérialisée approximativement au plan ci-joint. Cette emprise fera l'objet d'une division parcellaire et d'un document d'arpentage à établir par un géomètre expert.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir :

- acquérir de la Société d'Economie Mixte Locale SEAu, née de la fusion-absorption au 31 décembre 2019 de Logidôme et de la SEAu, à titre gratuit, une superficie d'environ 8 450 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section CI n° 5,
- autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents permettant la mise en oeuvre de la présente délibération.

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

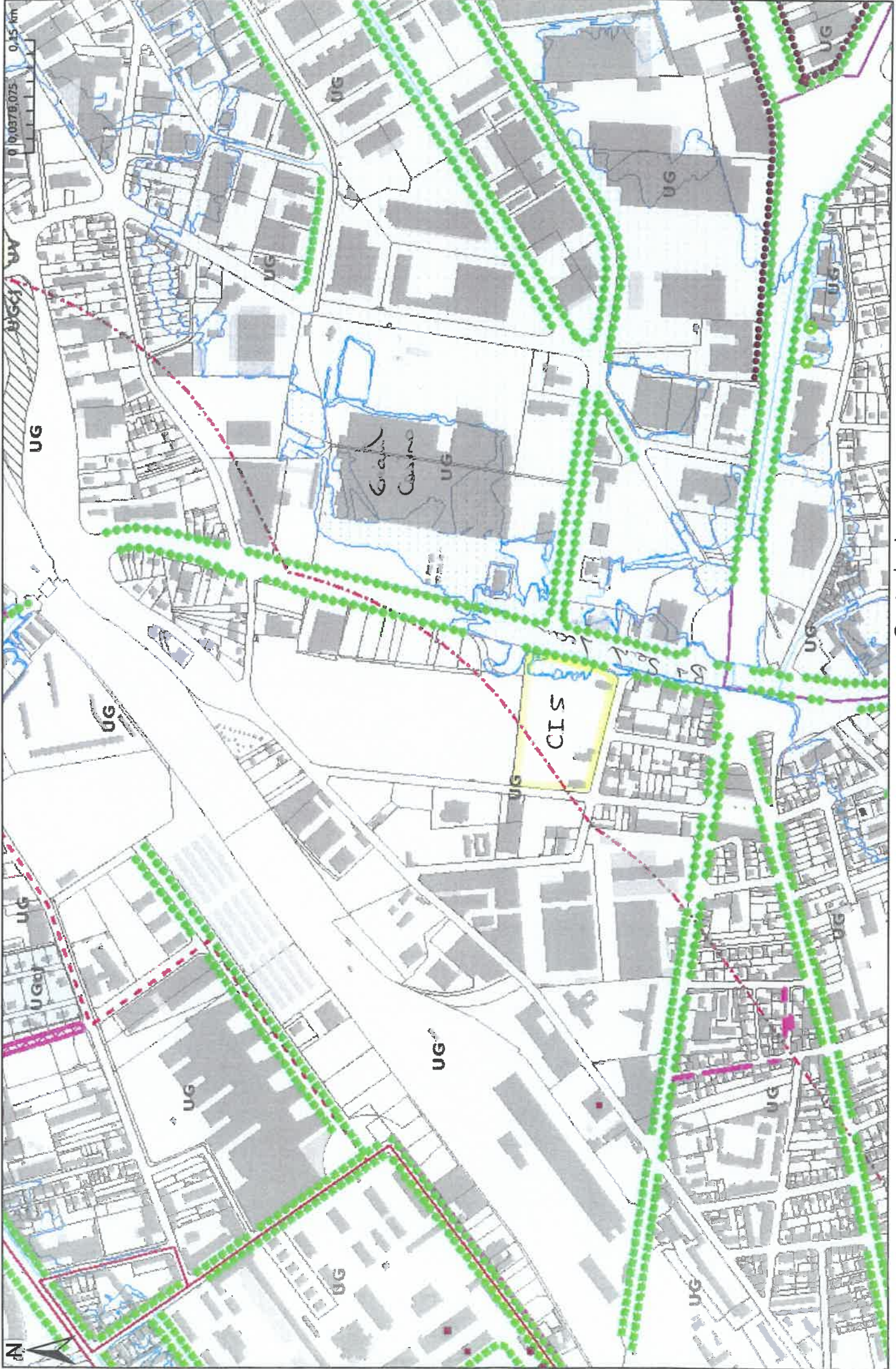
Fait à Clermont-Ferrand, le

**- 2 MARS 2020**

Le Maire,



Olivier BIANCHI



Titre Saint-Jean

jeudi 9 janvier 2020

Plan issu des données du service SIG  
de la Direction des Usages Numériques

Clermont Auvergne Métropole  
64-66 avenue de l'Union-Sociétisme BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand Cedex 2  
Tél. 04 73 99 34 00 Fax. 04 73 99 34 01

[www.clermontmetropole.eu](http://www.clermontmetropole.eu)

Commune de Clermont-Ferrand

Parcelle: Cl n° 5

### ESQUISSE DE DIVISION

